



journal le 1500

Bonnes vacances

à toutes et à tous!

Journal le 1500

Le **Journal Le 1500** est un bulletin d'information publié par le **Syndicat des employé-es de métiers d'Hydro-Québec**, section locale 1500 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ).

Président provincial : Richard Perreault
Secrétaire général : Sylvain Dubreuil

☎ 514 387-1500
☎ 800 361-8526
✉ scfp.1500.org
semhq@scfp1500.org



Responsable communications :
Emmanuel Patola
Conception, montage et traitement de textes : Mélanie Clément
Relecture : Nathalie Ialenti

Tirage : 8 897 exemplaires distribués gratuitement à tous les membres de la section locale 1500.

Impression : Atelier Québécois offset 1998 inc.



Imprimé avec des encres végétales sur du papier fabriqué au Québec certifié Écom-logo et contenant 100% de fibres recyclées postconsommation et désencrées sans chlore certifié.



La reproduction totale ou partielle des articles contenus dans le journal le 1500 est encouragée. Prière d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Note : la forme masculine utilisée dans ce journal désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

Si vous ne désirez pas recevoir la version papier du journal le 1500 à domicile, demandez que l'on vous retire de la liste d'envoi en communiquant avec nous à l'adresse suivante: christinefontaine@scfp1500.org

Vous pouvez aussi consulter la version électronique du journal sur notre site Internet ou effectuer votre changement d'adresse au www.scfp1500.org

VOICI LES DIFFÉRENTS SUJETS DES RÉSEAUX QUI ONT ÉTÉ DIFFUSÉS DEPUIS MARS 2018

FÊTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS

16 AVRIL 2018 - Volume 38, numéro 3

JOUR DE DEUIL 28 AVRIL

24 AVRIL 2018 - Volume 38, numéro 4

COMPLEMENT MASSIF POSTES OPÉRATEURS MOBILES RÉGIONAUX

30 AVRIL 2018 - Volume 38, numéro 5

DOSSIER VALORISATION DE L'EMPLOI MONTEUR TRANSPORT

7 MAI 2018 - Volume 38, numéro 6

PRÉCISIONS COMPLEMENT MASSIF OPÉRATEURS MOBILES RÉGIONAUX

9 MAI 2018 - Volume 38, numéro 7

COMITÉ DE RETRAITE - PROCURATION

16 MAI 2018 - Volume 38, numéro 8

RÉSEAU SPÉCIAL

VOUS POUVEZ CONSULTER LES DOCUMENTS COMPLETS SUR NOTRE SITE WEB AU WWW.SCFP1500.ORG

v

MABOUTIQUESYNDICALE.COM/SCFP1500
AFFICHEZ VOS couleurs

5 syndicat des employés de métiers d'Hydro Québec

UNIVERSAL PROMOTIONS UNIVERSELLES
AU SERVICE DES SYNDICATS DEPUIS PLUS DE 25 ANS

LE MOT DES OFFICIERS

Négo en cours!

Consœurs, confrères,

À la suite des consultations des membres, les comités de négociation en front commun ont préparé et présenté un cahier de demandes syndicales à Hydro-Québec.

Côté pécuniaire, le front commun demande une augmentation salariale et aussi de maintenir les acquis du Régime de retraite d'Hydro-Québec (RRHQ). Concernant les avantages sociaux, différentes demandes seront transmises à la table dont l'amélioration des éléments suivants : les semaines de vacances, la flexibilité dans l'utilisation de la banque de congés (RSS), la bonification des régimes collectifs « médicaux et dentaires ».

Aussi, le front commun demande la permanentisation des emplois temporaires, l'encadrement de la sous-traitance par l'embauche de personnel additionnel, l'amélioration du processus d'arbitrage médical et un meilleur processus de dotation (comblement de postes). La négo sectorielle (par section locale) a été amorcée le 26 février dernier. Le comité de négo 1500 négocie sans relâche les enjeux normatifs. La négociation est un travail long et ardu qui mérite notre patience. Ça ne se fait pas sur la place publique ni par le biais des médias. Nous vous invitons à être prudents concernant certains articles médiatiques et sur les réseaux sociaux. Le comité de négo a tout notre appui et notre confiance. Beaucoup de travail a été fait et ça continue!

EXPLOITATION

Sur une autre note, la problématique récurrente de renouvellement de la main-d'œuvre en Exploitation pour les emplois d'opérateurs poste, mobile, centrale et mobile régional est maintenant en voie de s'améliorer. En effet, une entente avec l'employeur a prévu le comblement et l'arrivée de **46** nouveaux opérateurs en Exploitation, ce qui aura une incidence importante à moyen terme pour régler, entre autres, la rétention que nos opérateurs subissent actuellement lorsqu'ils obtiennent un poste vacant!

Bienvenue à tous les métiers qui s'intéressent à l'emploi d'opérateur et qui répondent à l'exigence supérieure de l'emploi d'opérateur (détenir certains DEP ou CEC), car pour une première fois



Sylvain Dubreuil
Secrétaire général

Richard Perreault
Président provincial

dans ces quatre emplois, nous avons obtenu un maintien de salaire de l'emploi d'origine du postulant et une progression par la suite dans son emploi d'opérateur.

COMITÉ RÉGIME DE RETRAITE HQ

Nous aurons l'occasion de faire élire un représentant du 1500 sur le comité de retraite en octobre 2018 où vous aurez à voter pour un représentant pour une période de trois (3) ans. Un réseau spécial vous informera sur ce sujet. Prendre soin de notre RRHQ est de notre responsabilité à tous !

ÉLECTIONS AU QUÉBEC

À propos des élections au provincial cet automne, vous pourrez lire un article traitant des recommandations de la FTQ quelques pages plus loin dans ce journal.

Nous tenons à souhaiter de bonnes vacances estivales à la structure syndicale ainsi qu'à tous les membres du 1500.....sauf bien sûr, le comité de négo qui restera à l'ouvrage tant que la négo continuera.

Solidairement!

COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ

Jour de deuil

Comme chaque année, nous avons commémoré le Jour de deuil au bureau provincial.

Le Jour de deuil est une journée dédiée aux travailleurs décédés ou blessés gravement dans l'exercice de leur fonction. Vos officiers provinciaux, les vice-présidents provinciaux, les membres des comités ainsi que des représentants du 957 et 2000 étaient présents.

Le Jour de deuil national est célébré chaque année le 28 avril. Il a été officiellement reconnu par le gouvernement fédéral en 1991. Le Jour de deuil national a depuis été adopté dans près de 80 pays. Comme la vie se poursuit après le travail, soyons résolus et continuons à travailler de façon sécuritaire afin d'éviter un accident tragique. Encore une fois cette année, renouvelons notre engagement les uns envers les autres, afin que la santé et la sécurité soient notre priorité.



28 avril, jour de deuil

Déclaration des travailleuses et travailleurs :

Le Jour de deuil nous permet de nous tenir côte à côte avec les travailleuses et travailleurs du monde entier afin de nous souvenir des personnes qui sont mortes au travail et pour réfléchir sur ce qui doit être fait pour prévenir d'autres morts et accidents.

Le 28 avril,

Nous nous souvenons de toutes les personnes victimes de maladies professionnelles, d'accidents du travail ou qui sont mortes au travail;

Nous nous souvenons des enfants devenus orphelins et des familles confrontées à des difficultés et à des privations;

Nous nous souvenons des jeunes travailleuses et travailleurs dont le taux d'accidents mortels et non mortels est beaucoup plus élevé que celui des travailleuses et travailleurs d'âge mûr;

Nous nous souvenons des travailleuses dont les dangers ne sont pas souvent reconnus voire même ignorés par les études sur la santé;

Nous nous souvenons des victimes d'accidents du travail qui sont obligées de continuer à travailler faute d'être indemnisées de manière juste;

Nous nous souvenons des familles et des amis qui doivent prendre soin des travailleuses et travailleurs malades ou blessés.

Le Jour de deuil est issu des valeurs du mouvement syndical. Ce sont les travailleuses et travailleurs qui l'ont créé à la suite de leur lutte constante pour des conditions de travail décentes et sécuritaires. En nous rappelant que les luttes syndicales nous aident à obtenir des lois et des mesures de protection qui rendent nos lieux de travail sécuritaires :

Nous déclarons qu'« un tort fait à l'une ou à l'un d'entre nous est un tort fait à tous »;

Nous exigeons l'application des lois sur la santé et la sécurité au travail;

Nous dénonçons ceux pour qui le profit vient avant la santé des travailleuses et des travailleurs;

Nous revendiquons notre droit à des lieux de travail sans danger et au respect au travail.

Le 28 avril, nous affirmons à nouveau notre solidarité et notre engagement en faveur de la santé et de la sécurité au travail et nous déclarons à toutes et à tous que nous pleurons les morts et que nous luttons pour les vivants.



COMITÉ RÉPARATION DES ACCIDENTÉS DU TRAVAIL

Grande victoire!

Résumé sommaire des faits:

Le travailleur est opérateur de centrale. En décembre 2015, l'employeur dépose une demande d'évaluation (DEM), c'est-à-dire une demande d'expertise neuropsychologie, car ce dernier soupçonne que le travailleur consomme de l'alcool ou de la drogue et lui impose des restrictions médicales.

Un grief est déposé pour contester la demande d'expertise et un autre pour les restrictions. À cet égard, nous soutenions que l'employeur n'avait aucun motif valable et raisonnable justifiant une expertise et des restrictions. Étant donné qu'il y'avait urgence d'agir, nous avons déposé une ordonnance de sauvegarde (forme d'injonction prévue au Code du travail), car à notre avis les droits fondamentaux de la Charte des droits et libertés sont menacés avec notamment l'intrusion à la vie privée et la discrimination.

Un arbitre fut rapidement saisi de cette affaire et sept (7) jours d'auditions eurent lieu, étalés sur deux (2) ans. Il est à noter que nous avons offert plusieurs règlements à l'employeur qui furent tous rejetés. Nous nous sommes heurtés à une forte hostilité et à une intransigeance de celui-ci. Au moment d'écrire ces lignes, nous venons de recevoir la décision.... ET NOUS L'AVONS GAGNÉE!!!!

Analyse de la décision:

La présente décision concerne le droit de l'employeur de soumettre le travailleur à une expertise médicale. Sur cette question, le tribunal retient que l'employeur a imposé au travailleur des restrictions alors qu'aucun diagnostic n'a été imposé à l'égard du travailleur par le médecin-conseil de l'employeur. De plus, le tribunal est préoccupé par la procédure médicale de celui-ci alors qu'un autre médecin, toujours de l'employeur, avait jugé apte au travail le travailleur.

L'employeur avait le fardeau de la preuve. Or, le tribunal a conclu que l'employeur n'avait pas de motifs valables et raisonnables pour imposer une expertise et des restrictions au travailleur. Étant donné que les restrictions ont empêché le travailleur de faire son travail, et donc s'est privé

d'heures supplémentaires relativement à son horaire de travail, l'employeur est condamné à verser à celui-ci une somme qui se situe dans les cinq (5) chiffres, ce qui représente plus de deux (2) ans et demi d'heures supplémentaires au taux horaire d'opérateur centrale plus les intérêts.

C'est un gain majeur, une décision phare sur laquelle nous allons pouvoir nous appuyer. Dix-sept (17) ordonnances de sauvegarde ont été déposées par le CRAT depuis plus de deux (2) ans; la majorité d'entre elles ont trouvé règlement. Deux (2) autres auditions sont en cour présentement, espérant que l'employeur sera plus intelligent cette fois-ci.

Le combat n'est pas terminé, d'autres dossiers sont à venir. Je tiens à remercier tous ceux qui ont collaboré à ce succès, c'est-à-dire le directeur du secteur, la responsable régionale des droits de la personne, les différents témoins, le secrétaire général du 1500 et un remerciement tout particulier à notre avocate du SCFP-Québec pour avoir plaidé ce dossier, un travail d'équipe qui a porté fruit.



CRAT *un atout*

**L'EXPÉRIENCE ET
LE SAVOIR-FAIRE
AU SERVICE DES
MEMBRES**



Philippe Marino
Responsable du comité
provincial réparation et
réadaptation des accidentés du
travail / plaideur au Tribunal
administratif du travail (TAT)

COMITÉ DE COMMUNICATIONS

Syndicalisme et politique

Partout dans le monde les syndicats se sont toujours impliqués, de différentes façons, au niveau politique. Faire progresser les lois du travail, c'est faire progresser les intérêts de tous les travailleurs et travailleuses. Pas besoin de longues explications pour comprendre que si une loi du travail prévoit par exemple un congé parental, ce sera ça de réglé concernant la négociation d'une convention collective. Les efforts pourront être portés vers d'autres domaines ou des améliorations sont à conquérir.

En ce sens, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) a présenté en avril dernier sa plateforme électorale adoptée par l'ensemble des syndicats affiliés de la FTQ lors de son dernier Conseil général (<https://ftq.qc.ca/elections-quebec-2018/>) regroupée autour de quatre (4) grands thèmes : milieux de travail, services publics, économie, emplois et fiscalité, démocratie et langue.

Plus précisément, voici quelques exemples concernant les milieux de travail :

- Rétablir les pleins droits à la libre négociation et à la liberté d'association (contre les lois spéciales);
- Moderniser le régime de santé et de sécurité au travail;
- Interdire les clauses de disparité de traitement;
- Mettre en œuvre des mesures de conciliation travail - vie personnelle.

Les citoyens et citoyennes du Québec sont aussi, en très large majorité, des travailleurs et travailleuses concernés par ces enjeux.

L'année 2018 est une année de campagne électorale et durant ces périodes, les politiciens ont la fâcheuse habitude de promettre l'inverse de ce qu'ils feront et rendu là, si vous n'êtes pas d'accord, il y aura toujours un bâillon ou une loi spéciale pour vous l'imposer. C'est l'une des raisons pourquoi la FTQ demande aussi un «nouveau mode de scrutin mixte proportionnel».

Et si l'on met ces «promesses» de côté pour juger les politiciens par leurs actions?

Comme vous avez pu l'observer depuis plusieurs années, la tendance est plutôt à la dégradation des lois qui protègent les travailleurs et travailleuses. De la «réingénierie» de Charest à l'austérité et les tarifications des services publics de Couillard, l'intérêt individuel de quelques-uns passe devant l'intérêt commun de tous les citoyens et citoyennes du Québec. Normalisant les clauses de disparité de traitement pour les jeunes travailleurs et travailleuses dans son projet de loi n° 176 sur la réforme de la Loi sur les normes du travail, le PLQ démontre une fois de plus qu'il se positionne résolument contre nos intérêts.

Qu'en est-il du «club-école du PLQ», la CAQ (trois (3) ministres du PLQ proviennent de leur rang)? En plus d'appuyer régulièrement les mêmes positions anti-travailleurs du PLQ lors de votes à l'Assemblée nationale, monsieur «changement» Legault **pousse le combat contre les travailleurs et travailleuses encore plus loin** en proposant des privatisations tous azimuts et même l'abolition de la formule Rand. Ses choix de candidats en disent aussi long. Des candidats comme Youri Chassin, qui ne croit pas à «un État au service du bien commun» et dont les propositions vont dans le sens d'un démantèlement radical des institutions québécoises. **Augmentation de l'âge de la retraite, privatisation des services publics, augmentation des tarifs, privatisation d'Hydro-Québec...**

Aucun parti n'est parfait, mais on peut facilement reconnaître lesquels sont résolument contre les travailleurs et les travailleuses.

Le PLQ se dit le parti de l'économie? De qui? La CAQ se dit pour les familles. Lesquelles?

Manifestement, **pas celles des travailleurs et des travailleuses.**

Emmanuel Patola
Responsable du comité
provincial de
communications





Nathalie Claveau
Responsable du comité
provincial
avantages sociaux

COMITÉ AVANTAGES SOCIAUX

Rencontre annuelle

C'est le 16 mai dernier que s'est tenue la rencontre annuelle des membres du comité provincial avantages sociaux au bureau provincial du syndicat. Dix (10) régions syndicales étaient présentes et le tout s'est déroulé de façon conviviale et captivante. C'est avec la participation de tous avec des échanges, des questionnements, des réponses et surtout la bonne humeur de chacun qui ont fait de cette journée une réussite.

L'ordre du jour fut bien rempli où plusieurs sujets furent traités, dont le Régime de retraite d'Hydro-Québec (RRHQ) qui comportait quatre (4) points : le comité de retraite, son assemblée annuelle, l'élection triennale ainsi qu'un résumé des règles du RRHQ. Nous avons aussi épluché l'assurance Croix Bleue des retraités et des membres actifs, l'assurance vie et les régimes RSS, RSSS, RPS et RASILD.

Nous avons bien sûr travaillé à l'élaboration de notre plan d'action afin de continuer de bien répondre à nos membres, mais surtout de continuer de leur apporter soutien, outils et assistance.

Un gros merci particulièrement à Pierre-Luc Girard, membre du comité de retraite, d'avoir si bien présenté le volet RRHQ et d'avoir si bien répondu à nos nombreuses questions. Merci à nos membres régionaux pour cette belle rencontre : Francis Mantha-Fortier, région Abitibi-Témiscamingue, Pierre Hounsell, région Baie-James, Carl Lalande, région Maisonneuve, Luc Forest, région Manicouagan, Michaël Santerre, région Matapédia, Pierre-Luc Girard, région Montmorency, Jean-Philippe Deschênes, région Richelieu, Linda Bouchard, région Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau et Raphaël Plouffe de la région St-Laurent.

J'en profite pour rappeler à tous, si vous ne pouvez être présents lors de l'assemblée annuelle des participants au RRHQ, de remplir votre procuration afin que le 1500 soit représenté par Alexandre Bussièrès, membre du comité « mandat trois (3) ans ». Un Réseau Spécial a déjà été transmis le 16 mai dernier expliquant la procédure à suivre, facile et accessible à tous pour le faire. Notre régime de retraite, notre joyau, prenons-en soin et remplissons nos procurations!

LA PROCÉDURE DÉBUTE LE 16 MAI 2018, POUR SE TERMINER LE 17 JUIN 2018 À 17 H.

COMPLÉTEZ VOTRE PROCURATION DÈS MAINTENANT!

▲ **PAR LE SITE INTERNET SÉCURISÉ www.rrhq.ca EN SUIVANT LES ÉTAPES SUIVANTES:**

- SAISIR LE NUMÉRO D'IDENTIFIANT < MATRICULE >
- SAISIR OU CRÉER MOT DE PASSE < MOT DE PASSE >
- SÉLECTIONNER ÉVÈNEMENT EN COURS < ASSEMBLÉE ANNUELLE >

**REMPLISSONS TOUS NOTRE PROCURATION, MANDATONS
ALEXANDRE BUSSIÈRES !**

RAPPEL: En 2018, nous aurons deux occasions de faire élire des représentants du 1500 sur le comité de retraite! La première occasion est le 18 juin lors de l'assemblée annuelle qui, par votre présence ou vos procurations, permettra d'élire un membre du 1500 pour un mandat d'un (1) an. La deuxième occasion sera en septembre où vous aurez à voter pour un représentant pour une période de trois (3) ans. Surveillez la sortie d'un Réseau Spécial à ce sujet! Merci à l'avance pour votre participation!

Offre enrichie chez SSQ Assurance pour nos membres

En tant que membre du centre communautaire des syndiqués et syndiquées d'Hydro-Québec, en plus de couvrir votre auto et votre habitation, SSQ Assurance vous fait également profiter d'une gamme complète de produits d'assurance sous un même toit ; Assurance vie et voyage.

Tout d'abord, l'assurance vie :

L'assurance vie de SSQ Assurance protège vos proches et votre patrimoine en cas de décès grâce au versement d'un montant libre d'impôt.

Vous pourrez opter pour l'une des solutions d'assurance en fonction de votre situation : l'assurance vie temporaire, permanente ou universelle. Vous aurez l'esprit tranquille puisque vous protégez votre famille ou votre bénéficiaire advenant votre décès.

Pourquoi acheter de l'assurance vie?

L'assurance vie vous offre une protection vous permettant de :

- Maintenir la qualité de vie de votre famille et vos proches
- Protéger votre patrimoine familial
- Rembourser vos prêts
- Planifier votre retraite
- Léguer un montant à vos héritiers

Exemples de primes et de couvertures

Famille : Homme 39 ans non-fumeur; Femme 37 ans non-fumeur + 2 enfants

	Homme	Femme
Assurance vie temporaire 25 ans	350 000 \$	350 000 \$
Protection en cas de maladie grave	20 000 \$	20 000 \$
Protection pour chaque enfant	20 000 \$ (enfant 1)	20 000 \$ (enfant 2)
CAPITAL ASSURÉ	740 000 \$ assurance vie 40 000 \$ maladie grave	
PRIME	115,33 \$/mois	

Ceci n'est qu'un exemple type, mais se veut une illustration couvrant les besoins d'assurance vie en plus d'ajouter des couvertures en avenants de maladie grave pour les parents ainsi que d'assurance vie pour les enfants. Une solution intéressante en un seul paiement.

Couple sans enfants : Homme 33 ans non-fumeur; Femme 33 ans non-fumeur

	Homme	Femme
Assurance vie temporaire jusqu'à 70 ans	100 000 \$	100 000 \$
Assurance vie temporaire 20 ans	150 000 \$	150 000 \$
CAPITAL ASSURÉ	500 000 \$ assurance vie	
PRIME	56,52 \$/mois	

Dans le cas de préretraités ou jeunes retraités, plusieurs scénarios d'assurance s'offrent à vous. Sachez toutefois que s'assurer quand on est jeune et en bonne santé est une stratégie payante! En effet, vous risquez de payer moins cher votre prime si vous êtes dans cette situation. Mieux vaut y penser dès maintenant!

Tous les exemples d'assurance sont basés sur des primes en vigueur au mois de mai 2018.

Parlez-en avec votre conseiller en sécurité financière au **1 866 225-5050**

Surveillez la prochaine parution afin d'en apprendre plus sur l'offre d'assurance voyage.

Note : Cet article vous est présenté à titre informatif seulement. En aucun cas, il ne doit être considéré comme un conseil financier ou une opinion juridique ou fiscale. Pour des conseils selon votre situation personnelle, parlez-en à votre conseiller. Jamais SSQ Assurance ne peut être tenu responsable d'une décision prise à la suite de la lecture de cet article.



En tant que membres du Centre communautaire des syndiqués et syndiquées d'Hydro-Québec, profitez de :

23 % de rabais
en assurance auto

15 % de rabais
en assurance habitation



En combinant vos assurances auto et habitation :



- Bénéficiez de rabais additionnels et obtenez le plan d'assistance **Bien protégé** qui inclut cinq services d'assistance : routière 24h*, habitation, santé, juridique et vol d'identité.
- Obtenez également les garanties supplémentaires* de l'**Auto Extra**.

Demandez une soumission

1 866 777-2886
ssq.ca/groupes



*Certaines conditions, restrictions ou exclusions peuvent s'appliquer.

COMITÉ DE RETRAITE D'HQ; MANDAT TROIS (3) ANS

Qui est Alexandre Bussières

Alexandre est un jeune vice-président provincial de quarante-deux (42 ans), bien connu à la région Montmorency, car il en est aussi le président régional depuis le départ à la retraite du confrère Pierre Duchesneau en 2015.

Alexandre a été embauché à l'été 2000 comme employé temporaire au secteur Boréal à la région Montmorency. Il s'est dès lors impliqué sur le Comité Local Santé Sécurité (CLSS). Alexandre a obtenu sa permanence en 2005 à la centrale Bryson dans la région Laurentides et n'a pas perdu de temps pour s'impliquer dans plusieurs dossiers syndicaux et comme délégué de son groupe.

De retour à la région Montmorency, en 2008, il obtient un poste au poste Laurentides (735 kV) où il devient vite délégué du groupe puis directeur de secteur. En 2011, il est nommé responsable des griefs pour la région.



Sur le conseil régional, il démontre un intérêt marqué pour le régime de retraite (RRHQ). Le président régional de l'époque, confrère Pierre Duchesneau, propose sa candidature au Comité Exécutif Provincial (CEP) pour le mandat d'un (1) an sur le comité de retraite d'HQ. Alexandre obtient le mandat le soir de l'assemblée générale des participants au RRHQ et relève le défi de s'approprier le mode de fonctionnement de notre régime, son règlement intérieur, ainsi que les lois qui l'entourent. Alexandre obtient ensuite le mandat de trois (3) ans à l'élection de l'automne 2015.

Il a, avec son parcours tant à HQ que dans la structure syndicale, acquit l'expérience et les compétences nécessaires pour défendre notre régime de retraite et bien représenter les membres du 1500 face à l'employeur, et ce, autant sur le comité de retraite que sur celui de la négociation actuelle de la convention collective qui comporte un volet RRHQ.

À cet effet, le CEP a choisi unanimement Alexandre pour faire partie du comité de négociation de la convention collective et pour représenter les membres sur le comité de retraite pour le mandat de trois (3) ans.

Mais, ce sont les participants au régime de retraite qui ont le pouvoir de voter et d'élire les représentants sur ce comité. D'autres groupes présenteront également leur candidat et c'est pour cette raison que nous devons faire valoir nos six mille (6 000) voix et voter en grand nombre cet automne pour Alexandre afin de nous assurer d'une représentativité 1500 sur notre comité de retraite.

À L'AUTOMNE 2018, VOTONS ALEXANDRE BUSSIÈRES POUR LE MANDAT TROIS (3) ANS DU COMITÉ DE RETRAITE!

Pour la négociation de la convention collective, l'employeur a des demandes qui ciblent directement notre régime de retraite. Avec l'expertise qu'Alexandre a acquise, combinée avec l'expérience des autres membres du comité de négo, nous pouvons être assurés de la meilleure représentativité afin de veiller sur nos intérêts et sur notre régime de retraite.

Solidairement,

Richard Perreault
Président provincial

Sylvain Dubreuil
Secrétaire général

RÉGION LAURENTIDES

On mérite tous une belle retraite

Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons entre les mains un très bon régime de retraite. Effectivement, notre RRHQ est un joyau extrêmement précieux bâti au cours des 50 dernières années. Depuis le tout début, au SCFP-1500, nous avons su prendre notre place pour faire profiter ce régime de retraite et y prendre une place active sur le comité paritaire de l'entreprise.

Évidemment, il y a eu des batailles et des piliers qui ont contribué à le faire progresser, ainsi que protéger les conditions et règles de ce régime. Nous sommes actuellement en processus de négociation anticipée et avons toujours les mêmes objectifs en tête.

Au cours des dernières années, plusieurs vieux loups, protecteurs, bâtisseurs et soldats du 1500 ont quitté pour une retraite bien méritée. Je ne peux passer sous silence quelques-uns de mes chums vice-présidents provinciaux qui sont aujourd'hui d'heureux retraités : Pierre Duchesneau, région Montmorency, Sylvain Lepage, région Matapédia, Martin Boucher, région Baie-James, Henri-Paul Masson, région Mauricie, Yvan Tremblay, région Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau et bien sûr mon ex à la merveilleuse région Laurentides, Yvon Lachapelle, pour ne nommer que ceux-ci.

Sans oublier tous les autres présidents ou vice-présidents, la liste serait trop longue, ainsi que les membres des comités provinciaux et bien entendu tous les ex-membres du 1500 partis pour une retraite bien méritée.

Gardons en tête que pour nous aussi, encore actifs, nous aurons à mettre l'épaule à la roue collectivement afin de continuer à prendre soin de ce joyau si précieux.



Nous avons nous aussi le droit de nous prévaloir d'une belle retraite et d'en profiter au maximum. Pour ce faire, il faut surtout garder en tête que le syndicat 1500, c'est les quelques 6 500 membres qui le composent.

Je me prépare moi aussi pour ma retraite, même s'il me reste encore au moins 12 années à faire comme fier officier syndical au SCFP-1500. Je serai au premier rang comme soldat, représentant et défenseur de ce si bel héritage.

J'ai personnellement la chance avec ma douce de profiter d'un bord de l'eau; c'est TELLEMENT magnifique et paisible pour prendre son café le matin ou même y faire un feu. C'est grâce à toutes nos conditions de travail qui sont toutes aussi précieuses que notre RRHQ.

Je nous souhaite tous une très bonne continuité et n'oublions surtout pas qu'une retraite, ça se prépare dès aujourd'hui. Il faut en profiter dès que l'on y est admissible et/ou prêt afin d'apprécier au maximum la retraite bien méritée. Évidemment, tout ceci est un choix personnel à tous et chacun et vous le saurez le temps venu.

Sur ce, en attendant, je continue de m'y préparer ;-)



Stéphane Michaud
Vice-président provincial
Région Laurentides

Membre du comité
de négo 2018

ENSEMBLE,
BATISSONS UNE SOCIÉTÉ
PLUS INCLUSIVE Du 1^{er} au 7 juin

Semaine québécoise des personnes handicapées

Lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées, qui s'est tenu du 1^{er} au 7 juin 2018, l'Office des personnes handicapées du Québec invitait la population québécoise à souligner cette semaine et à contribuer, activement, à bâtir une société plus inclusive!

Hydro Québec s'identifie comme fier partenaire de cette campagne, mais saviez-vous que l'entreprise fait partie des organisations assujetties à l'article 61.1 de la **Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale** qui assujettit plusieurs ministères et organismes publics à la responsabilité de produire, d'adopter et de rendre public un plan d'action à l'égard des personnes handicapées en plus de le rendre disponible sur leur site Web en vue d'en promouvoir la mise en œuvre.

Le plan d'action 2017-2018 vise à abolir ou tout au moins atténuer des obstacles placés sous 4 aspects : l'accessibilité des documents et des services Web, des emplois, des lieux et environnements de travail et des services clients.

Si vous avez une personne vivant avec un handicap dans votre entourage, consultez le plan d'action. Vous serez sûrement surpris des possibilités d'emplois et d'aménagements possibles. Vous y trouverez également les coordonnées des ressources internes.

Votre syndicat appui évidemment toutes les initiatives d'inclusion quelles qu'elles soient et tient cependant à rappeler que c'est important de mettre autant d'énergie à prendre soin des travailleurs et travailleuses devenus handicapés en cours d'emploi que d'en recruter de nouveaux dans l'entreprise.

Le 1500 poursuit son implication en ce sens et renforce son champ d'intervention. En effet, le comité provincial d'accommodement a développé un guide ainsi qu'une formation pour les représentants syndicaux sur le **Devoir d'Accommodement de l'employeur envers un travailleur handicapé**. Ce guide est en déploiement présentement, alors n'hésitez pas à faire appel à vos ressources régionales.

COMITÉ DROIT D'ACCOMMODEMENT

DROIT →



Rappel : du point de vue des droits de la personne, il existe une définition large de *HANDICAP*. Cela peut être un problème de santé physique ou psychologique qui peut affecter la capacité de travail de façon temporaire ou permanente. Cela peut aussi découler d'une maladie ou d'un accident personnel. Cette notion inclut également les dépendances de toutes sortes : alcool, drogue, jeux, etc. Alors, quelles que soient les limitations que vous auriez, informez-vous!

SOLIDAIREMENT POUR QUE CHAQUE TRAVAILLEUR ET TRAVAILLEUSE PUISSE CONSERVER SON EMPLOI ET SURTOUT SA DIGNITÉ!

Une victoire éclatante : L'arrêt Caron de la Cour suprême du Canada et l'obligation d'accommodement pour les personnes accidentées du travail.

En février dernier, la plus haute cour du pays a rendu une décision dans laquelle elle approuve la position syndicale voulant que l'obligation d'accommodement (de la Charte) doit s'appliquer lors de la mise en œuvre de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP).

Auparavant, un travailleur victime d'un accident du travail et qui demeurait avec un handicap pouvait se retrouver, dans certaines situations, désavantagé par rapport au travailleur dont le handicap résulte d'une condition personnelle ou d'un accident n'ayant rien à voir avec son emploi.

Les employeurs devront désormais accommoder les travailleuses et travailleurs conservant des limitations fonctionnelles découlant d'une lésion professionnelle et si l'employeur ne respecte pas son obligation d'accommodement, ils pourront contester auprès du Tribunal administratif du travail.

Nathalie Claveau, Philippe Marino,
Carole Martin et Joëlle Ravary
Membres du comité provincial ad hoc
droit d'accommodement

TOURNOI DE GOLF 2018 - 15^E ÉDITION

FORMULE VEGAS
4 BALLES - DÉPART 12 H - 125\$ PAR PERSONNE
(INCLUANT GOLF, VOITURETTE ET SOUPER AU CLUB DE GOLF)

Vous êtes cordialement invités à la 15^e édition du tournoi de golf de la Section locale 1500 qui se tiendra le vendredi 7 septembre 2018, au CLUB DE GOLF DE JOLIETTE, à Saint-Charles Borromée.

Le formulaire d'inscription et plus de détails suivront sous peu sur la page d'accueil de notre site Internet.

www.scpf1500.org



Centraide

ESPACE RÉSERVÉ À L'ENVOI POSTAL

ENVOI DE PUBLICATION CANADIENNE N° 40064011
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au: **SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE MÉTIERS D'HYDRO-QUÉBEC**, 1010, rue De Liège Est, 3^e étage
Montréal (Québec) H2P 1L2

Vendredi le 7 septembre 2018
CLUB DE GOLF DE JOLIETTE

www.golfjoliette.ca

Nous vous attendons en très grand nombre. Réservez tôt, les places s'envolent vite! **Au profit de la campagne Centraide des employés d'Hydro-Québec.**

OFFRE VIP

Notre Conseil d'administration, qui établit les orientations et décide des priorités de la Caisse, compte parmi ses membres un représentant du syndicat.

Prenez rendez-vous avec un de nos conseillers pour découvrir notre offre VIP

En partageant les mêmes valeurs, plusieurs initiatives ont vu le jour grâce à ce partenariat. Ensemble, nous contribuons au bien-être économique et social de la communauté des employés de métiers d'Hydro-Québec.

514-289-3500
1 800-340-1322

info@caissehydro.com

Desjardins Caisse Hydro a le privilège d'avoir un partenariat avec le Syndicat des Employé-e-s de Métiers depuis de nombreuses années.



Partenaire de choix des employés d'Hydro-Québec



Desjardins
Caisse Hydro

www.caissehydro.com

UN REER+ POUR ÉPARGNER PLUS

UN REER+ PROFITABLE QU'UN REER ORDINAIRE

Un REER permet d'épargner en reportant à plus tard l'impôt à payer sur le montant que vous économisez. Ce que le REER+ fait de plus qu'un REER ordinaire, c'est qu'il vous fait **économiser 30% plus d'impôt**. En économisant plus d'impôt, vous épargnez encore plus vite. Et ces économies d'impôt supplémentaires vont directement dans vos poches!

12,65 \$ PAR PAIE, C'EST TOUT CE QU'IL FAUT POUR ÉCONOMISER 1 000 \$ PAR ANNÉE AVEC LE REER+

	UN REER ORDINAIRE	UN REER AU FONDS
Votre épargne annuelle	1 000 \$	1 000 \$
Déduction REER	371 \$	371 \$
30% d'économies d'impôt supplémentaires au Fonds	Sans objet	300 \$
Ce qu'il vous en coûte réellement	629 \$	329 \$ ou 12,65 \$ par paie

1 Exemple basé sur l'année d'imposition 2017, pour une personne avec un revenu annuel imposable de 50 000 \$, ayant un taux d'imposition marginal de 31%, recevant 26 paies par année dont les versements tiennent compte des économies d'impôt immédiates sur la paie. Les montants calculés sont des estimations qui peuvent varier selon votre situation fiscale.

Avec la **retenue sur le salaire** du REER+, vos cotisations sont prélevées à même votre paie par votre employeur. Ce qui fait que vos 30% d'économies d'impôt de plus sont remises **immédiatement** à chaque paie plutôt qu'au moment de votre déclaration de revenus. Ça vous fait donc des versements beaucoup plus petits.

Si vous préférez, les **prélèvements bancaires automatiques** sont l'autre façon flexible d'épargner. Ils vous permettent de prélever dans votre compte bancaire le montant que vous souhaitez investir, à la fréquence que vous voulez.

Félicitations pour votre 50^e!
N'hésitez pas à communiquer avec les responsables locaux (RL) de votre section locale!

Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds sont de 15% au Québec et de 15% au fédéral. Ils sont limités à 1 500 \$ par année fiscale, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds d'un montant de 5 000 \$.

Veillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. On peut se procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.



PRÊT À ÉPARGNER AVEC LE REER+ AU FONDS ?

Plusieurs façons s'offrent à vous :

fondsftq.com

1 800 567-FONDS (3663)

Informez-vous auprès de votre **responsable local** dans votre milieu de travail.

fondsftq.com/bureaux

FondsFTQ

FONDS
de solidarité FTQ

50^e anniversaire